



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 octobre 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-sixième session**  
Points 41 et 42 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-sixième année**

**Question de Palestine**

**La situation au Moyen-Orient**

**Lettre datée du 22 octobre 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration émanant d'une source officielle au Ministère des affaires étrangères de l'État du Qatar condamnant et dénonçant la grave escalade de la situation dans les territoires palestiniens occupés, due à Israël.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 41 et 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**



**Annexe à la lettre datée du 22 octobre 2001,  
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

L'État du Qatar, qui assure la présidence de l'Organisation de la Conférence islamique, condamne et dénonce la grave escalade de la situation dans les territoires palestiniens occupés, due à Israël, ses agressions sauvages contre le peuple palestinien et sa réoccupation de certains territoires de l'Autorité nationale palestinienne, au mépris flagrant des engagements qu'il a signés ainsi que des principes du droit international et des résolutions qui s'appuient sur la légitimité internationale.

Cette déclaration a été faite à l'Agence de presse qatarie par une source officielle au Ministère des affaires étrangères. Cette source a ajouté que ces agressions et pratiques étaient une tentative d'Israël visant à exploiter les événements actuels sur la scène internationale en vue de créer de nouvelles situations dans la région, qui mettraient en danger la sécurité et la stabilité dans celle-ci, détruisant la seule lueur d'espoir qui subsiste d'instaurer une paix juste et globale.

La source a révélé aussi que S. E. le Ministre des affaires étrangères s'était entretenu aujourd'hui avec les ambassadeurs des États membres permanents du Conseil de sécurité accrédités auprès de l'État du Qatar et qu'il leur avait transmis une demande du Président de l'Organisation de la Conférence islamique tendant à ce que le Conseil de sécurité tienne d'urgence une réunion pour examiner l'évolution de la situation et assume ses responsabilités en vue de faire cesser ces graves attaques et pratiques israéliennes, de fournir une protection internationale au peuple palestinien et de créer les conditions favorables à la reprise du processus de paix au Moyen-Orient sur sa base originelle, conformément aux résolutions fondées sur la légitimité internationale et le principe « terre contre paix ».

La source a affirmé en guise de conclusion la position de l'État du Qatar et des États de l'Organisation de la Conférence islamique qui se tiennent aux côtés du peuple palestinien dans la juste lutte qu'il mène pour recouvrer ses droits légitimes, conformément aux résolutions qui s'appuient sur la légitimité internationale, au premier rang desquels l'établissement de son État palestinien indépendant sur son sol national avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Le 21 octobre 2001